

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 MAI 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2021.58

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	26	Pour :	26
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 29 avril 2021

L'an deux mille vingt et un et le six mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer municipal, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Lylia CHALLAL pouvoir à M. Thierry RAFAZINE, Mme Christine MERLE-JOSE pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Valérie VIGNE, Mme Véronique FABREGAS, Mme Mireille OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ECOLE DE MUSIQUE : APPROBATION DE LA CONVENTION ET VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Exposé :

Le montant de la subvention prévue pour l'école de Musique d'Aucamville nécessite la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec cette association.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec cette association pour l'année 2021. Cette convention précise les engagements de l'association en contrepartie de l'aide financière de 47 500 € apportés par la commune. Elle précise également les modalités de versement de la subvention :

- 32 000 € au plus tard pour le 30 juin 2021
- 15 500 € au plus tard le 31 décembre 2021 sachant que ce versement ne pourra intervenir qu'à compter du 1^{er} septembre 2021.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1611-4 et L 2311-7,

Vu le projet de convention d'objectifs et de moyens annexé,

Entendu l'exposé de M. IGOUNET, Deuxième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention d'objectifs et de moyens avec l'école de Musique d'Aucamville.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Article 3 : de verser une subvention de 47 500 € pour l'année 2021 selon les modalités de versement prévues par la convention précitée.

Article 4 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20210506-06052021_58-DE
Reçu le 12/05/2021
Signé par serialNumber=0001,CN=Gérard
ANDRE,T=Maire,OU=élu,OU=
0002 21310022500019,OU=MAI
RIE D'AUCAMVILLE,2.5.4.97=
#OC1440549246522813943
Conseil Municipal du 06 mai 2021
Délibération n°2021.58 Ecole de musique, approbation de la con-
vention de subvention
Mairie d'AUCAMVILLE, L=SAINT AL
BAN CEDEX,C=FR
12/05/2021



AUCAMVILLE